

**Arrêté du ministre des finances du 7 mars 2016, portant classement des postes comptables relevant du ministère des finances.**

Le ministre des finances,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 73-81 du 31 décembre 1973, portant promulgation du code de la comptabilité publique, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 75-316 du 30 mai 1975, fixant les attributions du ministère des finances,

Vu le décret n° 76-171 du 1<sup>er</sup> mars 1976, relatif à certaines indemnités justifiées par sujétions particulières de service,

Vu le décret n° 2006-2460 du 5 septembre 2006, relatif à l'indemnité de gestion comptable, d'erreurs de caisse et de responsabilité servie aux comptables publics, aux caissiers, aux régisseurs des recettes et régisseurs d'avances,

Vu le décret n° 2013-1219 du 22 janvier 2013, portant organisation des postes comptables publics relevant du ministère des finances notamment son article 2,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du ministre des finances du 13 octobre 2011, portant classement et reclassement des postes comptables relevant du ministère des finances,

Vu l'arrêté du ministre des finances du 7 mars 2016, fixant les critères de classement des postes comptables relevant du ministère des finances.

Arrête :

Article premier - Sont classées dans la catégorie « A », les recettes des finances ci-après :

- la recette municipale premier bureau Tunis,
- la recette du conseil régional Zaghouan,
- la recette du conseil régional Ariana,
- la recette du conseil régional Bizerte,
- la recette des finances Rue de Paradis Ariana,
- la recette du conseil régional Gafsa,

- la recette du conseil régional Gabès,
- la recette des finances La Charguia Tunis,
- le pôle de recouvrement des impôts des grandes entreprises du Lac Tunis,
- la recette des finances Rue Nelson Mandela Tunis,
- la recette du conseil régional Sousse,
- la recette des finances El Bouhaira Tunis,
- la recette du conseil régional Sfax,
- la recette des finances Montplaisir Tunis,
- la recette du conseil régional Nabeul,
- la recette du conseil régional Siliana,
- la recette du conseil régional Manouba,
- la recette des finances El Mansoura Kairouan,
- la recette du conseil régional Kasserine,
- la recette du conseil régional Béja,
- la recette du conseil régional Monastir,
- la recette du conseil régional Sidi Bouzid,
- la recette du conseil régional Tunis,
- la recette des finances Cité El Mahrajène Tunis,
- la recette du conseil régional Jendouba,
- la recette du conseil régional Kébili,
- la recette municipale Sfax,
- la recette du conseil régional Kairouan,
- la recette du conseil régional Ben Arous,
- la recette des finances Avenue Mohamed 5 Sousse,
- la recette des finances Borj El Ouzir Ariana,
- la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse,
- la recette des finances Jerba Midoun Médenine,
- la recette des finances Fouchana Ben Arous,
- la recette des finances Soliman Nabeul,
- la recette des finances Rue 2 mars 1934 Jerba Houmet Essouk Médenine,
- la recette des finances El Menzah 6 Ariana,
- la recette des finances Hammamet Nabeul,
- la recette du conseil régional Médenine,
- la recette du conseil régional Tataouine,
- la recette des finances Rue d'Autriche Tunis,
- la recette des finances Rue Ibn Battouta la Goulette Tunis,
- la recette des finances Raoued Ariana,
- la recette des finances Hammam-Sousse Sousse,
- la recette municipale La Marsa Tunis,

- la recette des finances Avenue Farhat Hached M'saken Sousse,
  - la recette des finances Avenue Habib Bourguiba n° 1 Monastir,
  - la recette des finances Rue Mohamed Maarouf Sousse,
  - la recette des finances Avenue Taieb Mhiri Nabeul,
  - le centre de recouvrement des ventes des produits monopolisés Ksar Said Tunis,
  - la recette des finances Diar El - Wafa Sfax,
  - la recette des finances Rue 9 avril La Marsa Tunis,
  - la recette du conseil régional Mahdia,
  - la recette des finances Rue Ghandi Tunis,
  - la recette des finances Avenue Habib Thameur Tunis,
  - la recette municipale Ariana,
  - la recette des finances Route de Tunis Sfax,
  - la recette des finances Abou Elkacem Chebbi Sfax,
  - la recette des finances Megrine Ben Arous,
  - la recette des finances El Menzah 9 Tunis,
  - la recette des finances Cité Administrative Ariana,
  - la recette municipale Ben Arous,
  - la recette des finances Gremda Sfax,
  - la recette des finances Ras Jebel Bizerte,
  - la recette des finances Rue 3 septembre 1934 Sousse,
  - la recette des finances Rue Ibn Khaldoun Bizerte,
  - la recette des finances Korba Nabeul,
  - la recette des produits Monopolisés Béja,
  - la recette des finances Tabarka Jendouba,
  - le centre de recouvrement des ventes des produits monopolisés Sijoumi Tunis,
  - la recette du conseil régional Tozeur,
  - la recette du conseil régional Kef,
  - la recette des finances Rue Arbi Zarrouk Sfax,
  - la recette des finances Rue Farhat Hached n° 3 Gafsa,
  - la recette des finances Manzel Bourguiba Bizerte,
  - la recette des finances Rue Indépendance Bardo Tunis,
  - la recette des finances Rue 9 Avril Gabès,
  - la recette municipale Hammamet Nabeul,
  - la recette des finances Sidi Hassine Tunis.
  - la recette des finances Manouba,
  - la recette des finances Avenue de la Gare Tunis,
  - le centre de recouvrement des ventes des produits monopolisés Megrine Ben Arous,
  - le centre de recouvrement des ventes des produits monopolisés Khereddine Tunis,
  - le centre de recouvrement des recettes de vente "des produits monopolisés Sousse,
  - le centre de recouvrement des recettes de vente des produits monopolisés Hammam-Lif,
  - la recette des finances Rue de la Goulette Bizerte,
  - la recette municipale Zaghouan,
  - la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Sfax,
  - la recette des finances Place de la République Radès Ben Arous,
  - la recette des finances la Nouvelle Medina Ben Arous,
  - la recette municipale Kairouan,
  - la recette des finances Ezzahra Ben Arous,
  - la recette des finances Boumhel Ben Arous,
  - la recette des finances Sakiet Edaier Sfax,
  - la recette des finances Dar Chaabane El Fehri Nabeul,
  - la recette des finances Tina Sfax,
  - la recette des finances Mejez El Beb Béja,
  - la recette des finances Rue 18 Larbi Zarrouk Béja,
  - la recette des finances Akouda Sousse,
  - la recette des finances Enfidha Sousse,
  - la recette des finances Chebba Mahdia,
  - la recette des finances Beni Khiar Nabeul,
  - la recette des finances Mornag Ben Arous,
  - la recette des finances Denden Manouba,
  - la recette des finances Kalaa Kobra Sousse.
- Art. 2 - Sont classées dans la catégorie « A », les recettes des douanes ci-après :
- la recette des douanes Radès Port Ben Arous,
  - la recette des douanes Radès Port Frontière Ben Arous,
  - la recette des douanes Goulette Nord Tunis,
  - la recette des douanes Sousse Port,

- la recette des douanes Sfax,
- la recette des douanes Goulette Sud Tunis,
- la recette des douanes Tunis Carthage,
- la recette des douanes Bizerte Port,
- la recette des douanes Guichet Unique Montplaisir Tunis,
- la recette des douanes Ben Arous,
- la recette des douanes Kairouan,
- la recette des douanes Skhira Sfax,
- la recette des douanes Gabès Ghannouch,
- la recette des douanes Tunis Port,
- la recette des douanes Manouba,
- la recette des douanes Bizerte.

Art. 3 - Sont classées dans la catégorie « B », les recettes des finances ci-après :

- la recette des finances Rue Khawarizmi Kairouan,
- la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Grombalia Nabeul,
- la recette des finances Cité Administrative Zaghuan,
- la recette des finances Rue El Jazira Tunis,
- la recette des finances Carthage Tunis,
- la recette des finances Douar Hicher Manouba,
- la recette des finances quai Tarek Ibn Zied Bizerte,
- la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Manzel Temime Nabeul,
- la recette des finances El Mourouj Ben Arous,
- la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Kasserine,
- la recette des finances Avenue Taieb Mhiri Siliana,
- la recette des finances Avenue Ali Balhawan Mahdia,
- la recette des finances Rue Sahel Tunis,
- la recette municipale Gafsa,
- la recette des finances Rue Abdelhamid Kadhi Médenine,
- la recette des finances Route de Port Zarzis Médenine,
- la recette municipale Nabeul,
- la recette des finances Sakiet Ezzit Sfax,
- la recette des finances Cité Administrative Jemmel Monastir,

- la recette municipale El Kram Tunis,
- la recette municipale Mahdia,
- le centre de recouvrement des ventes des produits monopolisés Sfax,
- le centre de recouvrement des ventes des produits monopolisés Kairouan,
- le centre de recouvrement des ventes des produits monopolisés Hammamet Nabeul,
- le centre de recouvrement des ventes des produits monopolisés Nabeul,
- la recette des finances Kélibia Nabeul,
- la recette municipale Monastir,
- la recette municipale Radès Ben Arous,
- la recette municipale La Goulette Tunis,
- la recette des finances Rue Indépendance Sousse,
- la recette municipale Gabès,
- la recette municipale Médenine,
- la recette des finances Rue Beyrouk Kef,
- la recette municipale Sidi Bouzid,
- la recette des finances Yasminat Ben Arous,
- la recette des finances El Manar Tunis,
- la recette des finances Bab Souika Tunis,
- la recette municipale El Mourouj Ben Arous,
- la recette municipale M'saken Sousse,
- la recette des finances Rue Bab Bnet Tunis,
- la recette des produits monopolisés Sidi Bouzid,
- la recette municipale Kélibia Nabeul,
- la recette municipale Hammam-Sousse Sousse,
- la recette municipale Cité Ettadhamen Ariana,
- la recette des finances Oued Ellil Manouba,
- la recette des finances Mateur Bizerte,
- la recette des finances Kébili,
- la recette des finances Chihia Sfax,
- la recette des finances El Jem Mahdia,
- la recette des finances Hammam Echatt Ben Arous,
- la recette des finances Rue Ahmed Tlili Tataouine,
- la recette des finances Ksibet Madyouni Monastir,
- la recette des finances Sahline Monastir,
- la recette des finances Mornaguia Manouba,
- la recette des finances Manzel Jemil Bizerte,

- la recette des finances Rue de la poste Siliana,
- la recette municipale Bardo Tunis,
- la recette des finances Souassi Mahdia,
- la recette des finances Tebourba Manouba,
- la recette des finances Zaremdine Monastir,
- la recette des finances Sbeitla Kasserine,
- la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Tozeur,
- la recette des finances Mahres Sfax,
- la recette des finances Cité Elriadh Sousse,
- la recette des finances Bni Khaled Nabeul,
- la recette des finances Jedaida Manouba,
- la recette des finances Douz Kébili,
- la recette des finances Sayada Monastir,
- la recette des finances Jebeniana Sfax,
- la recette des finances Menzel Bouzelfa Nabeul,
- la recette des finances Tajerouine Le Kef,
- la recette des finances Bembla Monastir,
- la recette des finances Sbiba Kasserine,
- la recette des finances El Ouerdanine Monastir,
- la recette des finances Kalaat Landlous Ariana,
- la recette des finances El Hamma Gabès,
- la recette des finances Testour Béja,
- la recette des finances Hafouz Kairouan,
- la recette des finances El Alia Bizerte,
- la recette des finances Bouhajla Kairouan,
- la recette des finances Sbikha Kairouan,
- la recette des finances Mareth Gabès,
- la recette des finances Thala Kasserine,
- la recette des finances Palais des finances Bizerte,
- la recette des finances El Oueslatia Kairouan,
- la recette des finances Kalâa Soghra Sousse,
- la recette des finances Kerkna Sfax,
- la recette des finances Ben Guerdane Médenine,
- la recette des finances Avenue Habib Bourguiba n° 2 Monastir,
- la recette des finances El Fahs Zaghuan,
- la recette municipale Béjà,
- la recette des finances Rue Kairouan Hammam-Lif Ben Arous,
- la recette des finances Rue Boulbaba Mrabet Gabès,
- la recette des finances Bouargoub Nabeul,
- la recette des finances Avenue la République Sidi Bouzid,
- la recette municipale Kasserine,
- la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Jendouba,
- la recette des finances Teboulba Monastir,
- la recette des finances Rue Mongi Slim Moknine Monastir,
- la recette des finances Rue 2 Mars 1934 Tataouine,
- la recette des finances Cité Ettadhamen Ariana,
- la recette municipale Zarzis Médenine,
- la recette des actes judiciaires Sfax,
- la recette des finances Ksar-Gafsa Gafsa,
- la recette municipale Manouba,
- la recette municipale Tozeur,
- la recette des finances Bouficha Sousse,
- la recette des finances Rue Farhat Hachad n° 7 Gafsa,
- le centre de recouvrement des ventes des produits monopolisés Monastir,
- le centre de recouvrement des ventes des produits monopolisés Moknine Monastir,
- le centre de recouvrement des ventes des produits monopolisés Kalaa Kobra Sousse,
- le centre de recouvrement des ventes des produits monopolisés Sakiet Ezzit Sfax,
- le centre de recouvrement des ventes des produits monopolisés Mahdia,
- la recette municipale Moknine Monastir,
- la recette des finances Avenue de France Nabeul,
- la recette des finances rue d'Angleterre Tunis,
- la recette des finances Rue Feraj Limaîem Kasr Helal Monastir,
- la recette des finances Ksar Said Tunis,
- la recette municipale Le Kef,
- la recette municipale Manzel Temim Nabeul,
- la recette municipale Sakiet Ezit Sfax,
- la recette municipale Megrine Ben Arous,
- la recette municipale Grombalia Nabeul,
- la recette municipale Jammel Monastir,
- la recette des finances Trokadero Sousse,

- la recette municipale Jandouba,
  - la recette municipale Djerba Médenine,
  - la recette municipale Teboulba Monastir,
  - la recette municipale Kasr Helal Monastir,
  - la recette des finances Cité Administrative Cité El Khadhra Tunis,
  - la recette municipale Kébili,
  - la recette des finances Jelma Sidi Bouzid,
  - la recette des finances Ksour Essef Mahdia,
  - la recette des finances Sidi Bou Ali Sousse,
  - la recette des finances Rue Ali Ben Salah Dhahri Gabès,
  - la recette des finances Ghardimaou Jendouba,
  - la recette des finances Meknassy Sidi Bouzid,
  - la recette des finances Boumerdess Mahdia,
  - la recette des finances Metlaoui Gafsa,
  - la recette des finances Redeyef Gafsa,
  - la recette des finances Om Lâaraes Gafsa,
  - la recette des finances Regueb Sidi Bouzid,
  - la recette des finances Feriana Kasserine,
  - la recette des finances Bkalta Monastir,
  - la recette des finances El Krib Siliana,
  - la recette des finances Ajim Jerba Médenine,
  - la recette des finances Makthar Siliana,
  - la recette des finances Bouarada Siliana,
  - la recette des finances Nafta Tozeur,
  - la recette des finances Bou-Salem Jendouba,
  - la recette des finances T'boursek Béjà,
  - la recette des finances Gabès Ghanouch,
  - la recette des finances Ain Drahem Jendouba,
  - la recette des produits monopolisés Kasserine,
  - la recette des finances Route El Ain Sfax,
  - la recette municipale Hammam-Lif Ben Arous,
  - la recette des finances El Haouaria Nabeul,
  - la recette des finances Cité Ezzouhour Tunis,
  - la recette des taxes diverses Mahdia,
  - la recette municipale Mateur Bizerte,
  - la recette des finances Nasrallah Kairouan,
  - la recette des finances Kabaria Tunis,
  - la recette des finances Hajeb El Ayoun Kairouan,
  - la recette des finances Rue Ali Belhaouane Le Kef,
  - la recette des finances Agareb Sfax,
  - la recette des finances Skhira Sfax,
  - la recette des finances Ennadhour Zaghouan,
  - la recette des finances Sejnane Bizerte,
  - la recette des finances El Metouiya Gabès,
  - la recette municipale Ksour Essef Mahdia,
  - la recette des finances Rue d'Algérie Jendouba,
  - la recette des finances El Kettar Gafsa,
  - la recette des finances Takelsa Nabeul,
  - la recette des finances Rue Ibn Elmoukafaâ Gafsa,
  - la recette des finances El Hancha Sfax,
  - la recette des finances Sers Le Kef,
  - la recette des finances Majel Bel Abbas Kasserine,
  - la recette des actes judiciaires Ariana,
  - la recette des finances Ghomrassen Tataouine,
  - le centre de recouvrement des ventes des produits monopolisés Gabès,
  - la recette d'enregistrement des actes des sociétés 1<sup>er</sup> bureau Tunis,
  - la recette municipale El Ain Sfax,
  - la recette des finances Bir El Kasaa Ben Arous,
  - la recette municipale Mjez El Bab Béjà,
  - la recette municipale Ben Guerden Médenine,
  - la recette municipale El Jam Mahdia,
  - la recette des finances Zawiat-Sousse Sousse,
  - la recette municipale Bou Salem Jendouba,
  - la recette municipale Tabarka Jendouba,
  - la recette des finances D'guech Tozeur,
  - la recette des finances Foussana Kasserine,
  - la recette des finances Sidi Alouane Mahdia,
  - la recette des finances Gâafour Siliana,
  - la recette des finances Nefza Béja,
  - la recette des finances Dahmani Le Kef.
- Art. 4 - Sont classées dans la catégorie « B », les recettes des douanes ci-après :
- la recette des douanes Nabeul,
  - la recette des douanes Zarzis Médenine,
  - la recette des douanes Ben Guerden Médenine,
  - la recette des douanes Guichet Unique Sousse,
  - la recette des douanes Zaghouan,
  - la recette des douanes Mahdia,

- la recette des douanes Ariana,
- la recette des douanes Médenine,
- la recette des douanes Sidi Bouzid,
- la recette des douanes Colis Postaux Tunis,
- la recette des douanes Kasserine,
- la recette des douanes Babouch Jendouba,

Art. 5 - Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du ministre des finances du 13 octobre 2011, portant classement et reclassement des postes comptables relevant du ministère des finances.

Art. 6 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 7 mars 2016.

*Le ministre des finances*

**Slim Chaker**

*Vu*

*Le Chef du Gouvernement*

**Habib Essid**